



LABELLISATION E3D

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



La DSDEN de Bordeaux, en lien avec le Rectorat lance en mai 2015 la labellisation des écoles engagées dans des démarches de développement durable, procédure qui s'appuie sur la circulaire EDD n°41 du 10 novembre 2011 et la note de service Référentiel de mise en œuvre et de labellisation des E3D publiée au BO n°31 du 29 août 2013.

Cette labellisation académique a pour objectif de valoriser les initiatives des structures scolaires en matière d'éducation au développement durable, de promouvoir la formation citoyenne des jeunes scolarisés par leur participation active au projet, d'articuler dimension éducative et amélioration du fonctionnement de l'établissement scolaire. Elle vise également à initier la co-construction concertée de la démarche par les différents acteurs de la structure scolaire, et à renforcer la cohérence entre les actions de l'Education nationale et celles des autres acteurs du territoire dans ce domaine.

Le choix retenu par l'académie de Bordeaux s'est porté sur l'adhésion des établissements à une charte qui édicte les critères jugés fondamentaux pour l'Education nationale. L'esprit de cette charte vise à construire l'autonomie des élèves et leurs compétences sociales et civiques, à travers leur participation active à la construction de la démarche de développement durable de leur établissement et au travail collaboratif mené avec les autres acteurs internes de l'établissement et les partenaires extérieurs associés au projet. Elle valorise également l'instauration d'un pilotage efficace et la mise en place de pratiques d'évaluation des actions menées et des compétences acquises par les élèves.

Procédure proposée :

- Les écoles qui demandent la labellisation E3D transmettent leur dossier de candidature au Pôle citoyenneté de la DSDEN33 (contact : caroline.baronnet@ac-bordeaux.fr). Ce document explicite leurs motivations, l'organisation de la démarche et les orientations retenues, en articulation avec la charte académique proposée.
- Au cours de l'année, les candidats peuvent solliciter le chargé de mission EDD du pôle citoyenneté dans le cadre de la mise en œuvre de leur démarche de développement durable dans leur projet d'école.
- Les dossiers de candidatures sont étudiés par un jury regroupant le comité académique de pilotage EDD et ses partenaires dans ce domaine. Au vu des dossiers transmis, le jury pourra attribuer une labellisation à l'établissement pour une durée de deux ans.

Le chargé de mission du Pôle citoyenneté rencontre Au vu de ce document, le comité de pilotage académique pourra attribuer une labellisation à l'établissement pour une durée de deux ans.

- Une cérémonie officielle de signature des chartes académiques est organisée au rectorat à l'issue de chaque session de candidature pour valoriser les lauréats.

La labellisation académique est attribuée pour une durée de deux ans à l'issue de laquelle une évaluation partagée sera réalisée en vue d'un renouvellement éventuel du label.

Labellisation des établissements en démarche de développement durable de l'académie de Bordeaux



Critères de labellisation retenus

1-Place de l'élève

- Les élèves sont impliqués dans l'élaboration de la démarche de développement durable (E3D).
- La démarche E3D est support d'apprentissage et de construction de compétences pour les élèves.
- Tous les élèves sont, à un moment de leur scolarité dans l'établissement, concernés par le projet E3D.

2- Nature des projets

- Les projets menés intègrent conjointement les différentes dimensions du développement durable.
- L'un des projets, au moins, articule simultanément les dimensions pédagogique, éducative, et le fonctionnement de l'établissement.
- La démarche E3D favorise l'ouverture interne (projets pluridisciplinaires, inter-catégoriels) et l'ouverture externe (partenariats divers, ancrage territorial des actions).

3-Pilotage

- La démarche E3D est inscrite dans le projet d'école et mise en œuvre dans ce cadre.
- Le comité de pilotage représente de manière équilibrée les composantes de la communauté éducative, dont un nombre significatif d'élèves.
- Le comité de pilotage se réunit régulièrement pour assurer le suivi et la régulation de la démarche.
- L'organisation du pilotage est conçue de telle sorte qu'elle assure la pérennité de la démarche.

4-Evaluation

- L'évaluation mesure la plus-value en termes de compétences transversales acquises par les élèves.
- L'évaluation prend en compte les différents impacts sur le fonctionnement de l'établissement.
- L'évaluation de la démarche fait l'objet d'une communication interne et externe.